

10 Faits divers & Justice

Infanticide à Bitam

Elle ôte la vie à sa fille au cours d'une bastonnade !

SCOM

Libreville/Gabon

Pour une histoire de livre égaré, la Togolaise Djeri-Ninkpibe aurait infligé à son enfant, la petite Cherita Hometowou Ablavi, des coups et blessures atroces ayant entraîné la mort. Le traumatisme crânien causé par la bastonnade aurait donc été fatal !

LA petite Cherita Hometowou Ablavi, 9 ans, est passée de vie à trépas, à la suite d'une sévère bastonnade que lui a infligée sa maman Djeri-Ninkpibe, une Togolaise de 33 ans, dans la nuit du 22 novembre au 23 dernier à Bitam. Il est autour de 1 heure cette nuit-là. Les éléments de la brigade-centre de gendarmerie de Bitam reçoivent la visite d'un certain E-M F. Celui-ci est

accompagné d'une dame, identifiée comme Djeri-Ninkpibe. Les agents apprennent que cette ressortissante togolaise vient de commettre l'irréparable au quartier Est, en ôtant la vie à sa fille. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) se rendent sur place. Dans la chambre de la dame, ils sont estomaqués par la scène se déroulant sous leurs yeux: le corps de la petite Cherita Hometowou Ablavi gît à même le sol, sur un couvre-lit blanc maculé de sang. En l'absence de médecin qui ne peut effectuer le déplacement à cette heure tardive de la nuit, les enquêteurs se contentent de sécuriser la scène du crime. Avant de conduire la meurtrière présumée au poste. **NATURE TRÈS AGRESSIVE** Pourquoi tant de violence sur une enfant,



Photo : D.R

Ndjeri-Ninkpibe, au poste de gendarmerie, tenant l'arme du crime.

qui plus est sa propre fille ? Djeri-Ninkpibe explique qu'un peu plus tôt, dans la journée du mercredi 22 novembre, elle a reçu une convocation de l'administration de l'école publique, où l'enfant était scolarisée. Lorsqu'elle s'y est rendue, l'établissement lui a fait savoir que Cherita a perdu l'un de ses livres. La dame, qui

exerce comme ménagère, ajoute que cette situation l'aurait mise hors d'elle. Pis, une fois à la maison, en demandant des explications à la gamine, cette dernière aurait répondu avoir simplement caché son manuel, pour ne pas se soumettre à l'exercice de lecture. *« Cette réponse a été la goutte d'eau qui a fait dé-*

border le vase, car je me suis mise à frapper l'enfant, sans plus me maîtriser », aurait confié Djeri-Ninkpibe lors de l'interrogatoire. Malheureusement pour elle, les coups et blessures administrés à l'aide d'un bâton à l'enfant vont s'avérer mortels pour la fillette. En auscultant soigneusement le corps de la gamine, le lendemain matin du drame, le médecin a conclu à une mort *"provoquée par un traumatisme crânien grave avec hémorragie"*. L'enquête de voisinage diligentée par la brigade-centre de Bitam a également révélé que la Togolaise s'emportait plus que d'habitude, s'en prenant à sa fillette au point que celle-ci avait pris l'habitude de trouver refuge chez les voisins.

**Affaire du " Chauffe eau ayant causé la mort de deux enfants " à Mouila
La prévenue condamnée à six mois de prison ferme et à une amende de 500 000 francs**

FN

Mouila/Gabon

L'AFFAIRE du "Chauffe eau ayant causé la mort de deux enfants à Mouila" vient de trouver son épilogue. En effet, le tribunal de première instance du chef-lieu de la Ngounié, lors de son délibéré, a condamné Claude Loungou, la mère des deux victimes, à un an d'emprisonnement dont six mois avec sursis; et une amende de 500 000 francs à verser à l'Etat gabonais. La prévenue a donc bénéficié de larges circonstances atténuantes. Et

pour cause. Le tribunal n'a pas suivi le ministère public qui, dans ses réquisitions à l'audience du 16 novembre dernier, avait reconnu la prévenue coupable d'homicide involontaire, lui avait refusé des circonstances atténuantes, avant de requérir à son encontre, 5 ans de prison ferme, plus 100 000 francs de dommages et intérêts à payer à l'Etat gabonais. Le tribunal a justifié sa décision par le fait que Claude Loungou a subi un choc, parce que très affectée et affligée par la disparition de ses deux enfants dans des conditions macabres. Cette dure épreuve, à en croire le tribunal, devrait lui servir de leçon à l'avenir.



Photo : Felicien Ndongo

Claude Loungou a pris six mois de prison ferme.

Pour mémoire, Claude de 25 ans, avait abandonné ses deux bambins,

âgés respectivement de 1 et 3 ans, sans surveillance, pour aller se distraire dans un snack-bar, en compagnie de son frère cadet Jovial Mouendou Mouendou. Malheureusement, en quittant son domicile où ses deux enfants dormaient sur un matelas, elle avait omis de débrancher le chauffe-eau et, surtout, elle l'avait imprudemment posé sur le bord du matelas après l'avoir utilisé. Ainsi, l'appareil, resté branché sans discontinuer, se transforma vite en brasier. Conséquence, les deux enfants ont péri asphyxiés, le matelas sur lequel ils dormaient ayant pris feu avant de se consumer rapidement.

Faits d'ailleurs

Condamnée à la perpétuité pour avoir tué l'homme qui la violait

En 2004 à Nashville (Etats-Unis), Cyntoia Brown, âgée à l'époque de 16 ans, avait été prostituée de force par un horrible personnage surnommé Kutthroat. Puis celui-ci l'a vendue à Johnny Mitchell Allen, un ancien tireur d'élite de l'armée âgé de 43 ans. Ce dernier la séquestrait et la violait dans son logement. Un jour, profitant que son ravisseur était endormi, elle a pris une des armes à feu, que le quadragénaire conservait chez lui, et l'a abattu. La jeune fille a été condamnée à l'époque à la prison à vie pour meurtre et prostitution, car la justice estimait qu'elle n'était pas en état de légitime défense. L'affaire refait surface aujourd'hui suite à la diffusion d'un reportage sur Cyntoia par la chaîne Fox 17. Depuis, des stars se mobilisent afin qu'elle puisse être libérée.

Une femme enceinte, qui promenait ses enfants en poussette, percutée par une voiture

Boulevard Alfred Naquet (France), une femme, enceinte de 7 mois, traversait la chaussée avec ses deux enfants, âgés de 1 et 2 ans, en poussette, lorsqu'ils ont été fauchés tous les trois par une voiture. Percutée, la poussette s'est renversée, blessant les deux enfants. Par chance, leurs jours ne sont pas en danger. Quant au conducteur, il n'aurait pas vu les piétons, ébloui qu'il était par le soleil.

Elle coule ses quatre bébés dans le béton

Une femme, âgée de 53 ans, s'est rendue au poste de police d'Osaka (Japon) et a déclaré avoir coulé les corps de quatre bébés dans du béton, dans les années 90. Placée en garde à vue, la quinquagénaire a expliqué aux enquêteurs avoir donné naissance à quatre enfants entre 1992 et 1997, puis avoir dissimulé leurs corps à son domicile. Les policiers se sont alors rendus dans son appartement où ils ont découvert quatre seaux bétonnés dans un placard. Des analyses au scanner ont révélé que chaque seau contenait des ossements de nourrissons. Cette mère de famille, qui vit avec son fils, a expliqué, qu'à l'époque, elle n'avait pas les moyens de les élever. L'enquête devra déterminer si les bébés sont nés viables ou non.

Rassemblés par JNE

Lutte contre l'insécurité au quartier Nzeng-Ayong/Dragages

La justice populaire pour un braqueur

AEE

Libreville/Gabon

UN individu a été lynché vendredi soir au quartier Nzeng-Ayong/Dragages, dans le sixième arrondissement de Libreville, par une foule surchauffée. Il était suspecté d'être le "fameux braqueur tant recherché", devenu ennemi public numéro un dans cette partie de la capitale. Le délinquant présumé, dont nous n'avons pu avoir l'identité, n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention des personnes de bonne foi, qui ont

convaincu ses agresseurs de le conduire au poste de police du commissariat de Nzeng-Ayong. Selon les témoignages recueillis sur place, le jeune homme molesté n'habiterait pas ce quartier, mais ne s'y rendrait que pour commettre des actes délictueux. *« De nombreuses personnes se sont faites détrousser par ce type. Y compris moi-même qui vous parle »,* a cru devoir affirmer, chauffé à blanc, un quinquagénaire, pris lui aussi dans la tourmente de la vengeance. *« Le jour où il m'a arraché mon sac à main, il avait une machette. Je n'ai donc pu*



Photo : AEE

rien faire pour me défendre », a renchéri une dame. Le dernier fait en date à l'origine de cette vindicte populaire est le braquage commis sur une gendarme, il y a quelques jours. Cette dernière victime au-

rait affirmé avoir bien identifié son agresseur. C'est ainsi qu'en rentrant chez elle, tard dans la nuit, quelques jours après ce braquage, la militaire aurait croisé, tout à fait par hasard, son agresseur.

L'infortuné, mal en point, après la correction que lui a infligé la foule.

Elle sonne donc la charge, en alertant les jeunes du quartier, qui arrivent immédiatement, puis neutralisent le suspect, avant de le rouer de coups. **MAL EN POINT** La punition ne prend fin que grâce à l'intervention des passants qui, au vu de l'état lamentable du mis en cause, réussissent à convaincre ses agresseurs de ne pas continuer à se faire justice, mais de le conduire plutôt dans un poste de police. A la suite de quoi, le suspect, mal en point, sera conduit au commissariat de police de Nzeng-Ayong par la même foule surexcitée.